

Modalités jeu-concours

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante : <https://www.facebook.com/chateauvlv/>

Les participants doivent commenter, liker ou partager l'un des posts facebook #VLVenHélico, prévus chaque vendredi du 14/09/2018 au 26/10/2018 à 18h30, du Château de Vaux-le-Vicomte @ChateauVLV-officiel.

Ainsi les posts prévus les 14/09, 28/09, 05/10, 12/10, 19/10 et 26/10 donneront tous droit à un tirage au sort et à la possibilité de gagner l'un des lots.

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois. Une "Main innocente " en ligne, du type fanpageKarma, permettra ensuite de décider qui est sélectionné par un tirage au sort en fonction du chiffre auquel correspond le commentaire.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Les dotations mises en jeu quasiment chaque vendredi du 14/09 au 26/10 sont réparties comme suit :

Lot : chaque vendredi, 2 vols de découverte en hélicoptère seront à gagner, ainsi que 2 billets d'entrée pour accéder au domaine durant l'événement « Vaux-le-Vicomte fait son cinéma » (du 22 septembre au 4 novembre) et profiter des vols de découverte en hélicoptère.

Le gagnant sera désigné et contacté le mardi suivant le post #VLVenHélico (donc les mardi 18/09, 02/10, 09/10, 16/10, 23/10 et 30/10), le gain sera à utiliser le samedi suivant l'annonce uniquement (donc les samedi 22/09, 29/09, 06/10, 13/10, 20/10, 27/10 et 03/11).

Valeur totale de chaque lot : 17,50€ TTC (billet d'entrée de « Vaux-le-Vicomte fait son cinéma ») + 85€ (vol de découverte en hélicoptère) X 2 + 230€ de déplacement de l'hélicoptère A/R = 435€

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.